

409

2013



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
*Un Peuple - Un But - Une Foi*



Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance

M.F.F.E.

**Rapport de présentation  
du projet de budget 2014  
du MFFE**

**Assemblée Nationale**

24 Octobre 2013

**Monsieur le Président,**  
**Honorables Députés,**

Permettez-moi de rendre grâce à Allah, le Tout-puissant, mais aussi de remercier son Excellence, Monsieur le Président de la République, pour m'avoir donné l'opportunité d'être devant vous pour sacrifier à une tradition bien inscrite dans le calendrier républicain.

L'exercice qui nous réunit aujourd'hui, constitue un moment important dans la matérialisation de la vitalité de nos deux institutions, à savoir l'exécutif et le législatif.

**Honorables députés,** la prise en charge des préoccupations des populations justifie ma présence dans cette auguste assemblée, pour présenter le projet de budget du secteur de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, auquel le Chef de l'Etat, accorde une importance de premier ordre dans son programme « Yoonu Yokuté ».

**Honorables députés,** je voudrais, à ce moment précis de mon propos, revenir sur la place qu'occupent les femmes dans le processus de développement économique et social de notre pays. En effet, force est de reconnaître que malgré leur importance dans la population globale (52%) et celle active, surtout en milieu rural, elles continuent d'être victimes d'inégalités de tous ordres, les confinant dans la catégorie des groupes vulnérables ; ce qui impacte considérablement sur les familles dont elles constituent les principaux piliers surtout en ces temps de crise économique.

Aussi nos enfants, avenir de notre pays, sont-ils exposés à d'énormes difficultés qui limitent leur épanouissement.

Il demeure donc impérieux de développer des politiques et stratégies en termes de soutien et d'accompagnement pour exploiter le potentiel entrepreneurial des femmes afin d'accroître leur contribution dans la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) du pays et les protéger contre toutes formes de discriminations.

**Monsieur le Président,**  
**Honorables Députés,**

Le budget du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance pour l'année 2014, est préparé sur la base des dispositions du décret n° 2013- 1272 du 23 septembre 2013, relatif aux attributions du Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et du décret n° 2013-1225 du 4 septembre 2013, portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères.

Ces textes donnent au département une structuration qui permet de mieux orienter les actions vers les cibles (femmes, familles, enfants et communautés de base) et de gérer la question du développement et de la protection sociale.

En effet, conformément aux dispositions du décret relatif à ses attributions, sous l'autorité du Premier ministre, le Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance est chargé de préparer et mettre en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat en matière de **politique familiale, de promotion des femmes protection des enfants et de création d'entreprises.**

A cet effet, les missions du secteur reposent sur :

- l'élaboration des politiques de développement social et d'amélioration des conditions de vie des familles ;

- la politique de promotion de la femme, de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes et d'intégration du genre dans les actions et programmes de développement ;
- le respect des droits fondamentaux des enfants et la mise en œuvre des politiques à l'égard des enfants abandonnés, des enfants de la rue et des enfants en voie de marginalisation ;
- la définition et la mise en œuvre des politiques d'élimination de la pauvreté ;
- le renforcement des capacités des femmes chefs d'entreprises ainsi que des groupements féminins, notamment en matière de financement et de gestion de leurs activités économiques ;
- la promotion et le développement de la microfinance ainsi que l'incitation des institutions bancaires et du système financier décentralisé (SFD) à œuvrer au renforcement des mécanismes existants.

La réalisation de ces missions repose sur un cadre de référence, d'élaboration et d'exécution des politiques de promotion et de protection de la femme et de l'enfant, bâti autour : (i) de la Lettre de Politique Sectorielle de la Microfinance, (ii) de la Lettre de Politique Sectorielle et du Programme Décennal (2007 – 2016) de Développement Familial et Social, (iii) de la Stratégie nationale d'Equité et d'Egalité de Genre, (iv), de la Stratégie nationale de Protection Sociale, (v) du cadre de Dépense sectoriel à Moyen Terme (CDSMT), (vi) de la Stratégie nationale de Développement Economique et social (SNDES) et (vii) de la Déclaration de Politique Générale de Madame le Premier Ministre.

Je suis persuadée que ces orientations stratégiques seront renforcées par **Madame le Premier Ministre** lors de sa Déclaration de Politique Générale.

**Monsieur le Président,**

**Honorables Députés,**

L'exécution du CDSMT, au cours de ces dernières années a permis au secteur d'enregistrer de multiples réformes ainsi que des actions qui ont amélioré les conditions sociales des groupes vulnérables. Aussi permettez-moi, avant d'aborder les axes structurant nos interventions pour le prochain exercice budgétaire 2014, de faire l'économie de quelques actions réalisées selon les quatre sous secteurs qui composent le département.

Pour le **Sous secteur de l'enfance et de la petite enfance**, les principales actions du département tournent autour de l'amélioration de l'accès aux services communautaires de base, de la protection et du renforcement des mesures favorables au développement de l'enfant.

A ce titre, pour renforcer les services offerts à la petite enfance, le département a élaboré la Stratégie nationale d'Education parentale et le Plan directeur quinquennal 2013-2017 d'implantation de crèches. Sous ce registre, le département a entamé la construction de 4 crèches communautaires et la réhabilitation d'un bâtiment en vue d'abriter une crèche dans les régions de Saint louis, Matam, Kaolack, Tambacounda et de Dakar. Ces infrastructures seront ouvertes en 2014.

Par ailleurs, des actions ont été entreprises pour favoriser une meilleure prise en charge de la petite enfance dans les écoles maternelles et les garderies communautaires. A ce niveau, l'Agence nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout Petits a fait passer le nombre de structures de Développement Intégré de la Petite Enfance de 1397 à 1555 durant la période 2012-2013 ; soit une évolution de 158 ; ce qui a eu un impact positif sur le taux de préscolarisation des tout petits. Cette structure a également parrainé 305 bébés bénéficiaires en 2013.

Au plan de la protection de l'enfance, les actions entreprises ont concerné la validation technique de la Stratégie nationale de Protection de l'Enfance et la mise en place d'un mécanisme pour la validation du Code de l'Enfant qui regroupe l'ensemble des textes concernant la promotion et la mise en œuvre des droits de l'enfant, en harmonie avec les engagements internationaux ratifiés. Toujours à ce niveau, le département a mis en chantier le renouvellement et l'institutionnalisation du Parlement des Enfants et du Comité national de l'Enfant. Le ministère a également préparé un conseil interministériel sur la mendicité des enfants. Les recommandations issues dudit conseil ont permis d'élaborer un plan d'action pour l'éradication de ce fléau.

Le département a pris en charge 780 orphelins déclarés pupilles de la nation et inscrit tous les pupilles bacheliers ciblés dans les universités et écoles supérieures de formation professionnelle.

En outre, plusieurs actions ont été entreprises notamment pour l'amélioration du système de protection des enfants. En effet, le centre « Ginddi » a protégé en interne et en suivi externe 1.795 enfants en situation de vulnérabilité dont :

- 647 enfants accueillis en transit au centre parmi lesquelles figurent des talibés du pays (365) et d'autres provenant de la sous région (282) ;
- 80 jeunes filles formées dans l'artisanat et les techniques de gestion ;
- 1068 enfants protégé en externe (Antenne Gamou et Magal , victimes des inondations) y compris autres bénéficiaires d'actions directes.

Le centre a fait édité <sup>2</sup> 3.000.000 de cahiers personnalisés dans le cadre de la vulgarisation du numéro vert (116) dans les écoles et son fonctionnement a également permis d'enregistrer 6351 appels à partir du numéro vert sur une période de 8 mois.

**Concernant le sous secteur de la femme, de la famille, des organisations féminines et de l'entrepreneuriat féminin, diverses actions ont été réalisées.**

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG), les actions de plaidoyer ont contribué à accélérer la lutte contre les violences basées sur le genre et les pratiques préjudiciables, notamment les mutilations génitales féminines, le mariage précoce, et à améliorer la qualité de l'offre de services dans la prise en charge des victimes. Aussi, la mise en œuvre du plan d'action pour l'accélération de l'abandon de l'excision 2010–2015 a-t-elle permis d'enregistrer 261 nouvelles communautés ayant déclaré avoir abandonné l'excision. Et très prochainement le Conseil national sur l'excision sera installé par Madame le Premier Ministre.

Par ailleurs, afin de promouvoir un environnement favorable à l'équité et l'égalité de genre et de soutenir l'intégration du genre dans les politiques et programmes, le ministère a contribué à l'installation de 12 cellules genre dans les ministères sectoriels. Sous ce registre, la réalisation de la stratégie genre du ministère des forces armées, l'élaboration d'un manuel de formation en genre et la mise en place d'un pool de 15 formateurs en genre constituent une avancée majeure.

De même, les actions de plaidoyer et de mobilisation sociale ont été davantage renforcées pour rendre effective l'application de la loi sur la parité lors des législatives de 2012 ; ce qui a contribué à améliorer la représentativité des femmes dans les institutions, avec par exemple 44,6% de femmes à l'Assemblée nationale.

Relativement à l'entrepreneuriat féminin, l'exécution du plan stratégique a permis la formation des femmes chefs d'entreprises, la collecte et la mise à jour de la base de données des femmes entrepreneures avec un système d'information et d'évaluation régulière de la contribution des femmes à l'économie nationale et le renforcement des capacités techniques des femmes leaders en management organisationnel et en entrepreneuriat.

Sur ce point, le Ministère, à travers ses projets et programmes, a fortement contribué au renforcement du pouvoir social et économique des femmes et assuré leur participation effective au développement du pays. A ce niveau le programme de construction des Centres Départementaux d'Assistance et de Formation pour la Femme (CEDAF), entamé depuis 2003, a permis de réaliser 12 CEDAF fonctionnels dont 3 CEDAF réhabilités. Ces Centres ont formé et assisté 655 femmes dans différents modules en 2013. Leur généralisation à l'ensemble des 45 départements du pays permettrait d'accélérer le renforcement de capacités des femmes et une réduction plus rapide du chômage des femmes et des jeunes filles.

D'autres projets développés ont conduit à la prise en charge médicale et financière des femmes victimes de fistules. L'appui du Centre Genre de la CDEAO et du FNUAP ont permis respectivement la réinsertion d'une soixantaine femmes victimes et la réhabilitation d'un bâtiment servant de maisons d'accueil pour ces dernières.

Pour le **sous secteur de la Microfinance**, après la mise en cohérence des interventions et de la lettre de politique sectorielle, des actions et des réformes ont été entreprises. Ainsi l'exécution du nouveau plan d'action (2008-2013) a permis :

- ✓ d'améliorer, de manière significative, le niveau d'accès des populations aux services financiers. Le taux de pénétration de la population totale est passé de 6% en 2005 à 13,78% en 2013. Les femmes constituent 42,64% sociétariat national ;
- ✓ d'augmenter le nombre de clients ayant un prêt supérieur ou égal à 1 million FCFA qui est passé de 5% en 2005 à 14% en 2013 ;

- ✓ d'accroître l'épargne mobilisée par les SFD qui est passée de 63 à 184 milliards de francs FCFA entre 2005 et 2013, soit 29% des dépôts pour les femmes ;
- ✓ d'augmenter considérablement l'encours de crédit des SFD qui est passé de 82 milliards FCFA en 2005 à <sup>216</sup>~~326~~ milliards FCFA en 2013, l'encours de crédit constitue 66,3% de l'actif total.

Mon département, à travers les instruments de financement tels, le Fonds national de Crédits pour les femmes, le Fonds d'Impulsion de la Microfinance et le Fonds national de Promotion de l'Entreprenariat féminin, a accompagné les initiatives des femmes dans divers domaines. S'agissant du Fonds national de Crédits pour les femmes, environ 400 projets ont été sélectionnés et sont en instance de financement pour une enveloppe de 815 millions de francs FCFA et une cible de 12.800 femmes au cours de cette année.

Pour le fonds d'Impulsion de la microfinance, les actions menées ont consisté au renforcement de capacités de 17 Systèmes financiers décentralisés (SFD) et la mise en place d'une ligne de garantie de dix millions FCFA.

Concernant, le Fonds national de Promotion de l'Entreprenariat féminin, environ 2009 projets ont été financés et 2157 bénéficiaires formées ; ce qui a permis la création et/ou la consolidation de 18.410 emplois.

Actuellement, avec l'appui de nos partenaires financiers, mon département diversifie le mode de financement du secteur avec des produits de la microfinance islamique. A ce titre, il est prévu de tenir un salon international sur la finance islamique au mois de novembre prochain.

S'agissant du **sous secteur du développement social et de la protection des groupes vulnérables**, les actions majeures entreprises ont porté essentiellement sur l'extension de la Protection sociale et le suivi des groupes vulnérables.

Sous ce registre, l'Initiative nationale pour la Protection sociale des groupes vulnérables (INPS) a été renforcée par la mise en place du Programme Intégré de Développement Economique et Social (PIDES). Pour sa première année d'exécution, le PIDES a procédé au ciblage des zones d'intervention, au diagnostic participatif pour l'identification des besoins des cibles et au diagnostic du secteur financier en vue de sélectionner les Institutions de Microfinance (IMF) partenaires et de procéder, dans de brefs délais, à une remise de financements aux jeunes et aux femmes bénéficiaires.

Le programme de réduction de la pauvreté (PRP) a également appuyé la mise en place et le renforcement des micro-projets et des moyennes et petites entreprises (MP/MPE) au profit des femmes et des jeunes (107 MP/MPE pour 2147 personnes touchées).

Le financement d'initiatives communautaires dans les quartiers et villages au profit des groupes vulnérables, par la mise en place de lignes de crédit, a permis de toucher 4046 bénéficiaires dont 3548 femmes, 221 Personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et 227 personnes vivant avec un handicap, pour un montant global de 342.700.000 FCFA.

Dans la même dynamique, et pour contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Projet de Réduction de la Pauvreté (PRP) a mis en place un système d'appui aux activités génératrices de revenus en faveur des groupes vulnérables dans les 4 Centres Pilotes du Millénaire pour le Développement (CPMD) de Younouféré, Mberlé Bélé, Gassane et Doumga Lao. Le PRP a également réalisé 15 infrastructures sociales de base dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique pour un coût global de 231 millions de francs CFA. L'on note également d'autres

réalisations dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Il s'agit de la mise en place :

- d'un fonds d'insertion revolving pour les diplômés de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP) d'un montant de 800 millions FCFA, qui a permis de financer 177 MPE pour 392 emplois au profit des jeunes ;
- d'un projet pilote de micro assurance santé qui a touché 470 ménages pour 5170 bénéficiaires.

Dans le cadre de la Lutte contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire, le département a renforcé l'appui au dispositif sécuritaire, vivrier, nutritionnel et matériel. Ainsi, les programmes de distribution de vivres ont touché environ 61.604 ménages dans l'ensemble du pays.

L'exécution du Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage de Métiers pour la Lutte contre la Pauvreté « PALAM », dont l'objectif majeur est de contribuer à la réduction de la pauvreté au sein des populations rurales, féminines en priorité, par l'accès à une alphabétisation fonctionnelle centrée sur les compétences et par l'accès au service de microfinance favorisant l'auto développement, a enregistré des résultats satisfaisants dans le domaine de l'éducation et de la formation :

- 5940 enfants sur 8000 sont enrôlés dans les Ecoles Communautaires de Base (ECB) ;
- 1548 jeunes sur 3000 formés ;
- 3572 femmes formées dans les 7 domaines d'activités rurales.

S'agissant de l'accès aux infrastructures et aux services sociaux de base, le secteur a fait d'importants efforts en termes d'équipements d'allégement des travaux des femmes. En effet, le ministère a acquis en place 625 moulins destinés aux groupements de femmes des 45 départements du pays. La

distribution est en cours. Une autre dotation de 500 moulins est attendue pour renforcer ce stock.

**Monsieur le Président,**  
**Honorables Députés,**

Capitalisant tous ces efforts et progrès, le budget 2014 devrait permettre une poursuite et un renforcement des actions entreprises au cours des dernières années afin d'avoir des impacts significatifs sur la situation des groupes vulnérables et des cibles bénéficiaires. Ainsi, les questions qui sous-tendent les principaux chantiers de l'année 2014, sont entre autres :

- l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base ;
- le renforcement des capacités techniques et d'interventions des partenaires et des bénéficiaires-cibles du ministère ;
- l'accès des femmes aux ressources financières et aux facteurs de production en vue de favoriser la création et le développement de micro et petites entreprises ;
- la protection sociale des groupes vulnérables et l'amélioration de leurs capacités de réponses aux chocs et catastrophes.
- l'amélioration du cadre institutionnel et des mécanismes de gestion du programme du ministère.

Au total, il s'agit d'apporter une réponse durable en faveur des populations-cibles du département, grâce à la consolidation des résultats obtenus dans les programmes de promotion de l'équité et de l'égalité de genre, de réduction de la pauvreté et d'extension de la protection sociale en faveur des groupes vulnérables.

En guise de perspectives, mon département compte :

- accélérer le financement des projets des femmes et des jeunes filles ;
- renforcer les programmes de formation des femmes et des jeunes filles ;
- renforcer les capacités managériales et entrepreneuriales en vue de faciliter leur autonomisation ;
- promouvoir la microfinance islamique pour une meilleure appropriation par les cibles et assurer son intégration dans le dispositif réglementaire ;
- accélérer l'abandon des pratiques néfastes et des violences à l'égard des femmes et des jeunes filles;
- promouvoir les orphelinats, les écoles communautaires de base pour une meilleure prise en charge de l'enfance déshéritée ;
- mettre en place un dispositif de protection des enfants pour éradiquer la mendicité, l'errance, la traite, les maltraitances, etc. ;
- promouvoir les écoles communautaires de base pour une meilleure prise en charge des enfants des familles défavorisées ;
- promouvoir les structures de développement intégré de la petite enfance (écoles maternelles publiques, Cases des Tout Petits, garderies communautaires) pour une prise en charge holistique et intégrée de la petite enfance ;
- consolider les acquis du programme de réduction de la pauvreté par le renforcement des dynamiques locales de développement économique et social à travers le PRODES, le PIDES, le projet d'appui à l'entrepreneuriat Féminin et d'appui à l'emploi des jeunes filles BID ;
- améliorer et renforcer les conditions de travail des services centraux et déconcentrés du Ministère. A cet effet, l'accent sera mis sur la réorganisation du département pour l'adapter à ses missions en perpétuelles mutations.

Le profil des dépenses prévues à cet effet pour l'année 2014, au niveau des titres 2, 3, 4, 5 et 6, intègre les engagements actuels relatifs aux projets en cours et à venir:

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

Sur la base des actions prioritaires, le projet de budget 2014 du département est ainsi structuré :

- titre 2 : les dépenses de personnel,
- titre 3 : les dépenses de fonctionnement hors personnel, hors transfert,
- titre 4 : les dépenses de transfert,
- titre 5 : les dépenses en capital qui seront présentées avec la répartition en financements extérieurs et financements intérieurs,
- titre 6 : les dépenses de transfert en capital.

**Titre 2 : Dépenses de Personnel**

**Article : 61**

Les dépenses de personnel, pour l'année 2014, sont estimées à un milliard cent trente deux millions deux cent vingt neuf mille deux cent quarante francs (1.132.229.240) CFA contre un milliard quatre cent trente sept millions huit cent onze mille trois cents francs (1.437.811.300) CFA en 2013, soit une baisse en valeur absolue de trois cent six millions cinq cent quatre vingt deux mille soixante francs CFA ( 306.582.060) et de 21.25% en valeur relative.

Cette baisse dans le montant du titre est la résultante des nombreux départs à la retraite enregistrés entre 2012 et 2013. Notons que le gap laissé par le départ des personnes retraitées n'a pas été compensé.

**Titre 3 : Dépenses de fonctionnement**  
**(Hors personnel, hors transferts)**

**Article : 62**

Le montant total du titre 3 réévalué se chiffre pour l'année 2014 à **un milliard dix millions trois cent dix huit milles francs (1.010.318.000) FCFA** contre **neuf soixante treize millions huit cent dix huit mille (973.818.000) FCFA** en 2013, soit **une hausse de trente six millions cinq cent mille francs (36.500.000) F CFA** en valeur absolue et **3.75 %** en valeur relative.

Cette hausse est essentiellement due aux mesures nouvelles accordées aux services déconcentrés du développement communautaire.

**Titre 4 : Dépenses de Transfert**

**Article : 64**

Les dépenses de transferts du titre 4 réévaluées ont connu une hausse. Evaluées pour l'année 2013 à **un milliard cinquante huit millions quatre cent quatre vingt quatorze mille (1.058.494.000) FCFA**, elles sont passées à **un milliard quatre vingt seize millions quatre cent quatre vingt quatorze mille (1.096.494.000) FCFA** en 2014, traduisant ainsi **une hausse de trente huit millions (38.000.000) FCFA** en valeur absolue et de **3,59 %** en valeur relative.

Cette hausse observée dans les dépenses de transfert courant est due, à la nouvelle dotation complémentaire accordée à l'Office national des Pupilles de la Nation.

**Titre 5 : Dépenses d'investissement exécutées par l'Etat**

S'agissant des dépenses d'investissement exécutées par l'Etat, le montant de l'enveloppe est arrêté à la somme de **onze milliards cent quarante millions (11.940.000.000) FCFA** en 2014 contre **onze milliards cinq cent quatre vingt dix millions quatre cent cinquante mille (11.590.450.000) FCFA** en 2013, soit

une hausse de **trois cent quarante neuf millions cinq cent cinquante mille (349.550.000) FCFA** en valeur absolue et de **3,2%** en valeur relative.

L'analyse de la structure des dépenses en capital de l'année 2014 fait ressortir des financements extérieurs chiffrés à **sept milliards six cent trente cinq mille quatre cent mille (7.635.400.000) FCFA**, soit **63,95%** du total contre **quatre milliards trois cent quatre millions six cent mille (4.304.600.000) FCFA** pour le financement intérieur, soit **36,05%**.

Entre les deux exercices budgétaires, le montant du financement intérieur a augmenté de **1,79%**, alors que celui du financement extérieur a augmenté de **3,72%**. La hausse du financement extérieur est fortement influencée par l'accroissement substantiel des emprunts qui ont augmenté de **94,76%**, au moment où les subventions ont baissé de **39,40%**.

#### **Titre 6 : Dépenses de transfert en capital**

Le montant des dépenses de transfert en capital est chiffré pour l'année 2014 à **deux milliards neuf cent quatre vingt quinze millions quatre cent mille (2.995.400.000) FCFA** contre **deux milliards sept cent trente deux millions (2.732.000.000) FCFA** en 2013 ; ce qui traduit ainsi une hausse en valeur absolue de **deux cent soixante trois millions quatre cent mille (263.400.000) FCFA** et en valeur relative de **9,64%**. Cette hausse permettra de renforcer les activités de financement du Fonds national de Promotion de l'Entreprenariat féminin et du Fonds d'Impulsion de la Microfinance.

#### **Conclusion**

En conclusion générale, le projet de budget du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance est chiffré à **dix huit milliards cent soixante quatorze millions quatre cent quarante et un mille deux cent quarante francs (18.174.441.240) FCFA** pour l'année 2014 contre dix sept milliards sept cent quatre vingt douze millions cinq cent soixante treize mille trois cent francs **(17.792.573.300) FCFA** pour l'année 2013, soit une augmentation de **2,15%**.

La part du fonctionnement est de **34,3%** contre **65,70%** au profit de l'investissement.

**Monsieur le Président,**

**Honorables Députés,**

Telle est l'économie du projet de budget du Ministère de la Femme, de la famille et de l'Enfance, qui traduit les ambitions de Monsieur le Président de la République pour l'amélioration du bien-être socio-économique des populations, principalement, des femmes, des familles et des enfants.

Je vous remercie de votre attention et reste à votre entière disposition.